



Qui peut être bénéficiaire de l'intéressement

Par **pattoux**, le **22/06/2011** à **15:20**

Bonjour,

je suis gérant d'une SARL de 5 salariés

j'ai déjà mis en place un système de prime annuelle calculée sur un objectif donné.

ma question: je pensais mettre en place un intéressement, si c'est le cas, peut-on conserver ce système de prime pour certains salariés et faire profiter ceux qui ne sont pas concernés par l'intéressement?

si je conserve ce système de primes, puis-je être le seul à bénéficier de l'intéressement?

Merci beaucoup